



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2023**

Date de convocation : 17/05/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à vingt heures,				
Date d'affichage : 30/05/2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Dagron, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	23	5	28	5
DELIBERATION N° 23/052					

ETAIENT PRESENTS : (23)

Youssef **AFOUADAS** ; Catherine **AUBIJOUX** ; Gilberte **BLUM** ; Sylviane **BOENS** ; Chrystiane **CHEVALLIER** ; Cécile **DAUZATS** ; Dominique **DESHAYES** ; Amandine **DUBAND** ; Patrick **DUBOIS** ; Jean-Luc **DUCERF** ; Benjamin **DUROSAU** ; Bruno **EQUILLE** ; Joël **GEOFFROY** ; Frédéric **GRIZARD** ; Fabienne **HARDY** ; Claudine **JIMENEZ** ; Florence **LE HYARIC** ; Stéphane **LEMOINE** ; Dominique **LETOUZE** ; Steeve **LOCHET** ; Frédéric **ROBIN** ; Sylvie **ROLAND** ; Robert **TROUILLET**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (5)

Graziella **DELALANDE** a donné pouvoir à Amandine **DUBAND**
Joseph **DIAZ** a donné pouvoir à Benjamin **DUROSAU**
Karine **LE MANCHET** a donné pouvoir à Dominique **LETOUZE**
Anaïs **LEGRAND** a donné pouvoir à Catherine **AUBIJOUX**
Rodolphe **PERROQUIN** a donné pouvoir à Sylvie **ROLAND**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (5)

Yoann **DEBOUCHAUD** ; Nathalie **FAIPEUR** ; Stéphane **HOUDAS** ; Olivier **MARTINEZ** ; Steeven **THIERRY**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie **ROLAND** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

TARIFS PUBLICS 2023

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Mme Sylviane BOENS fait état de la problématique liée aux demandes occasionnelles d'administrés qui, louant les salles communales le week-end, souhaitent pouvoir prendre possession du badge d'accès et jouir de la salle dès le vendredi soir, ceci afin de préparer et d'organiser certains aspects de l'évènement pour lequel cette salle a été louée ; évènement ayant lieu, pour sa part, le samedi midi, par exemple.

Pour satisfaire à ces demande d'accès et de jouissance anticipée des lieux, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser, selon la disponibilité de la salle, sa mise à disposition dès le vendredi soir, à partir de 18 h, et d'appliquer à cet effet un tarif de location spécifique arrondi à la dizaine inférieure, au prorata temporis, de 18 h à 0 h, soit une période de 6 heures, sur la base du tarif existant pour une location à la journée selon les modalités indiquées dans la liste des tarifs concernés ci-dessous.

Par conséquent, il conviendrait de modifier les tableaux des tarifs de location de salles, en y insérant ces nouveaux tarifs comme suit :

SALLE SAINT SYMPHORIEN DITE "GENERAL-PATTON"	Tarifs 2023	Tarifs horaires	Tarifs de 18h à 00H00 (6h) vendredi*
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	410,00 €	8,54 €	
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	1 000,00 €	20,83 €	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	250,00 €	10,42 €	60,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	500,00 €	20,83 €	120,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	16,67 €	
SALLE DE BLEURY DITE "BERNARD-CHATEAU"			
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	350,00 €	7,29 €	
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	840,00 €	17,50 €	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	210,00 €	8,75	50,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	420,00 €	17,50 €	100,00 €
Utilisation professionnelle par jour	500,00 €	20,83 €	
FOYER CULTUREL			
Forfait en week-end (SD) habitants de la commune	1 300,00 €	27,08 €	
Forfait en week-end (SD) hors habitants de la commune	2 000,00 €	41,67	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	800,00 €	33,33 €	200,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	1 500,00 €	62,5	370,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle /jour	1 500,00 €	62,50 €	

*Arrondi à la dizaine inférieure

Après en avoir délibéré,

Voix Contre : 1 > Mme Dominique DESHAYES

Abstention : 0

Voix Pour : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
 Vu la délibération 22-161 du 13 décembre 2022 ;
 Vu l'avis de la commission Finances du 5 décembre 2022 ;
 Vu l'avis de la commission Finances du 10 mai 2023 ;

- **Décide** d'autoriser, selon la disponibilité des salles municipales, leur mise à disposition dès le vendredi soir, à partir de 18 h, et d'appliquer à cet effet un tarif de location spécifique arrondi à la dizaine inférieure, au prorata temporis, de 18 h à 0 h, soit une période de 6 heures, sur la base des tarifs existants pour une location à la journée, selon les modalités du tableau suivant :

SALLE SAINT SYMPHORIEN DITE "GENERAL-PATTON"	Tarifs 2023	Tarifs horaires	Tarifs de 18h à 0 H (soit 6h) vendredi*
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	410,00 €	8,54 €	
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	1 000,00 €	20,83 €	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	250,00 €	10,42 €	60,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	500,00 €	20,83 €	120,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	16,67 €	
SALLE DE BLEURY DITE "BERNARD-CHATEAU"			
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	350,00 €	7,29 €	
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	840,00 €	17,50 €	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	210,00 €	8,75	50,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	420,00 €	17,50 €	100,00 €
Utilisation professionnelle par jour	500,00 €	20,83 €	
FOYER CULTUREL			
Forfait en week-end (SD) habitants de la commune	1 300,00 €	27,08 €	
Forfait en week-end (SD) hors habitants de la commune	2 000,00 €	41,67	
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	800,00 €	33,33 €	200,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune	1 500,00 €	62,5	370,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle /jour	1 500,00 €	62,50 €	

***Arrondi à la dizaine inférieure**

- **Décide** de modifier en conséquence le tableau des tarifs publics 2023, selon les modalités suivantes :

CIMETIERES D'AUNEAU/BLEURY/ ST-SYMPHORIEN	TARIF 2022		TARIF 2023
	Bleury/St-Symphorien	Auneau	
INHUMATION			
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 15 ANS Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^e urne ou cercueil	190,00 €* 0 €	190,00 €* 0 €	190,00 €* 0 €
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 30 ANS Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^e urne ou cercueil	330,00 €* 0 €	330,00 €* 0 €	330,00 €* 0 €
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 50 ANS Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^e urne ou cercueil	530,00 €* 0 €	580,00 €* 0 €	580,00 €* 0 €
COLOMBARIUM Auneau et Saint-Symphorien	Saint-Symphorien	Auneau	
CONCESSION – DUREE 15 ANS Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^e urne ou cercueil	500,00 €* 0 €	680,00 €* 0 €	680,00 €* 0 €
CONCESSION – DUREE 30 ANS Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^e urne ou cercueil	800,00 €* 0 €	990,00 €* 0 €	990,00 €* 0 €
*Tarif d'une inhumation supplémentaire suite à la suppression de la taxe au 1 ^{er} janvier 2021, inclus. **Double tarif pour une concession double Vacation funéraire 25 €			

ECOLE DE MUSIQUE <i>Tarifs appliqués pour l'année 2023/2024</i>	TARIF 2022 ANNUEL		TARIF 2023 ANNUEL	
	AB2S	Hors-Commune	AB2S	Hors-commune
Pédagogie				
*Cours individuel d'instrument, formation musicale et pratique collective				
1 ^{er} membre de la famille	180,00 €	325,00 €	185,00 €	350,00 €
2 ^e membre de la famille et plus (10% de réduction)	162,00 €	292,50 €	166,50 €	315,00 €
Formation et pratique d'un instrument supplémentaire	100,00 €	100,00 €	105,00 €	105,00 €
Pratique collective supplémentaire	50,00 €	50,00 €	55,00 €	55,00 €
Eveil Musical (à partir du CP)	100,00 €	125,00 €	100,00 €	125,00 €
* Si l'harmonie est choisie en tant que pratique collective une réduction de 30% sera appliquée				
Location d'instrument	AB2S	Hors-commune	AB2S	Hors-commune
1 ^e ANNEE DE LOCATION	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
2 ^e ANNEE DE LOCATION	90,00 €	120,00 €	90,00 €	120,00 €
3 ^e ANNEE DE LOCATION	120,00 €	160,00 €	120,00 €	160,00 €

MEDIATHEQUE DÉSIRÉ-KLEIN	TARIF 2022	TARIF 2023
HABITANT DE LA COMMUNE A PARTIR DE 18 ANS	13,00 €	13,00 €
HABITANT DU CANTON A PARTIR DE 18 ANS	16,00 €	16,00 €
HABITANT HORS CANTON A PARTIR DE 18 ANS	28,00 €	28,00 €
CARTE COLLECTIVE HORS DEPARTEMENT A PARTIR DE 18 ANS	53,00 €	53,00 €
GRATUITE POUR LES MOINS DE 18 ANS		
Gratuité Demandeurs d'emploi et étudiants de la Commune		
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR LIVRE)	20,00 €	22,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR CD)	20,00 €	22,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR MULTIMEDIA)	45,00 €	50,00 €
TARIF DE VENTE 1 LIVRE ADULTE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE 2 LIVRES JEUNESSE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 5 MAGAZINES LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 DVD LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 CD LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
Les recettes du désherbage annuel seront reversées au CCAS sur présentation d'un titre.		

DOMAINE PUBLIC	TARIF 2022	TARIF 2023
OCCUPATION COMMERCIALE TEMPORAIRE DU DP (Ex bât temporaire) /mois le M²	22,00 €	22,00 €
EMPLACEMENT TAXI PAR AN	110,00 €	110,00 €
OCCUPATION POUR TRAVAUX (échafaudages, bennes et autres)	1 € / m² / jour	1 € / m² / jour
CAMIONS AMBULANTS (Food truck, ...) TARIF A LA JOURNEE	16,00 €	16,00 €
TERRASSES OCCUPATION PERMANENTE TERRASSES FERMEES ET COUVERTES LE M²	22,50 € /m²/an	23 € /m²/an
TERRASSES DEMONTABLES LE M² TERRASSES DECOUVERTES SUR STRUCTURES DEMONTABLES (PRE-EXISTANTES)	18,00 € /m²/ an	19,00 € /m²/ an
TERRASSES SANS PARQUET NI STRUCTURE LE M2 TERRASSES EXTERIEURES SANS STRUCTURES	15,00 € /m²/an	16,00 € /m²/an
LOCATION D'UNE STRUCTURE (LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SERA DUE EN PLUS)	8€ / mois / m²	8 € / mois / m²
ETALAGE	Jusqu'à 5 m ² gratuit occasionnel 1€ /m ² /jour Permanent forfait 120 € m ² /an	Jusqu'à 5 m ² gratuit occasionnel 1€ /m ² /jour Permanent forfait 120 € m ² /an
VIDE-GRENIER LE METRE LINEAIRE POUR PARTICULIER	4,20 €	1 €

COMMERCANTS DE LA SAINT-CÔME	TARIF 2022	TARIF 2023
Par journée d'occupation pour les commerçants hors commune 8 mètres linéaires	52,00 €	52,00 €
Par journée d'occupation pour les commerçants de la ville en rapport avec leur activité commerciale 4 ML, Au-delà, et dès le premier mètre	GRATUIT 4,20 €	GRATUIT 4 €
Associations locales : gratuité après accord et/ou invitation de la Commune 4ML	GRATUIT	GRATUIT
TARIFS POUR LES FORAINS (MANEGES ... POUR LA DUREE CONSECUTIVE DE LA MANIFESTATION)		
Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes	1,42 €	1 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets		0,14 €
Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité		0,30 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,08 €	0,06 €
TOTAL PAR METRE CARRE D'OCCUPATION	1,50 €	1,50 €

CIRQUES	TARIF 2022	TARIF 2023
Tarif pour les caravanes liées à l'activité par mètre carré	0,40 €	Forfait 130 € / jour
CHAPITEAU OU STATIONNEMENT	110,00 €	
Participation pour nettoyage et collecte des déchets	0,37 €	
Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité	1 €/ m ² / an	

FORAINS HORS SAINT-CÔME	TARIF 2022	TARIF 2023
Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes / jour	1,42 €	1 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets / jour		0,15 €
Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité / jour		0,30 €
TOTAL PAR METRE CARRE D'OCCUPATION	1,42 €	1,45 €

MARCHE HEBDOMADAIRE	TARIF 2022	TARIF 2023
TARIFS ABONNES MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,02 €	1,02 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,37 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,06 €	0,06 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,39 €	1,45 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,60 €	1,80 €
TARIFS OCCASIONNELS MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,22 €	1,22 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,36 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,07 €	0,07 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,60 €	1,65 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,60 €	1,80 €
TARIFS VENTES DEBALLAGES EPISODIQUES A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Forfait par 1/2 journée	51,00 €	52,00 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets - forfait 1/2 journée	1,02 €	1,18 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	3,06 €	3,12 €
TOTAL PAR DEMI-JOURNEE	55,08 €	56,30 €
Pour les "abonnés" du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :		
Les abonnés doivent payer leur emplacement par trimestre. Le règlement est sollicité au début de chaque trimestre et non remboursable en cas d'absence.		
MARCHE FERMIER ET ARTISANAL		
Reconduction de la gratuité pour l'année 2023.		

SALLES COMMUNALES	TARIF 2022 ANNUEL	TARIF 2023 ANNUEL
SALLE D'EUILLEMONT		
Tarif unique pour l'ensemble par jour en semaine (LMJV) Tarif unique pour l'ensemble forfait en week-end (SD) Tarif pour utilisation commerciale uniquement en semaine /jour Caution obligatoire semaine ou week-end	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
FOYER CULTUREL		
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune Forfait en week-end (SD) habitants de la commune Forfait en week-end (VSD) habitants de la commune* Forfait en week-end (SD) hors habitants de la commune Forfait en week-end (VSD) hors habitants de la commune* Tarif pour utilisation professionnelle /jour Caution obligatoire matériels semaine ou week-end Caution obligatoire ménage semaine ou week-end	800,00 € 1 200,00 € 1 200,00 € 1 000,00 €	800,00 € 1 500,00 € 1 300,00 € 1 500,00 € 2 000,00 € 2 370,00 € 1 500,00 € 1 000,00 € 300,00 €
ESPACE DAGRON* - SALLE DE REUNION RDC 150 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée Caution obligatoire matériels Caution obligatoire ménage	600,00 € 1 000,00 €	780,00 € 390,00 € 1 000,00 € 100,00 €
ESPACE DAGRON* – CLUB DE L'AMITIE RDC 50 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée Caution obligatoire matériels Caution obligatoire ménage		260,00 € 130,00 € 1 000,00 € 100,00 €
ESPACE DAGRON* – ESPACE RENCONTRE RDC 30 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée Caution obligatoire matériels Caution obligatoire ménage		156,00 € 78,00 € 1 000,00 € 100,00 €
ESPACE DAGRON* – PHILATELIE ETAGE 28 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée Caution obligatoire matériels Caution obligatoire ménage		146,00 € 73,00 € 300,00 € 100,00 €
ESPACE DAGRON* – SALLE ASSOCIATION 1^{ER} ETAGE 30 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée Caution obligatoire matériels Caution obligatoire ménage		156,00 € 78,00 € 300,00 € 100,00 €

SALLES COMMUNALES	TARIF 2023 ANNUEL	
	ANNUEL	TARIF 2023 ANNUEL
SALLE SAINT SYMPHORIEN - " GENERAL-PATTON"		
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	375,00 €	410,00 €
Forfait week-end (VSD) habitants de la commune*		470,00 €
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	800,00 €	1 000,00 €
Forfait week-end (VSD) habitants hors commune*		1 120,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune		250,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune		500,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	400,00 €
Caution obligatoire matériels semaine ou week-end	500,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage semaine ou week-end		300,00 €
SALLE DE BLEURY - "BERNARD-CHATEAU"		
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	320,00 €	350,00 €
Forfait week-end (VSD) habitants de la commune*		400,00 €
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	500,00 €	840,00 €
Forfait week-end (VSD) habitants hors commune*		940,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune		210,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune		420,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	500,00 €
Caution obligatoire matériels semaine ou week-end	500,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage semaine ou week-end		300,00 €
CEREMONIE OBSEQUES CIVILES TOUTES SALLES	100,00 €	100,00 €

*le vendredi à partir de 18h00 selon disponibilité de la salle



Jean-Luc DUCERF,

Maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien